

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 28 juin 2023**

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs :

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés :

Elodie BRANGER – Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

### **• 11. ORGANIGRAMME CIBLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS - Rapporteur : Bénédicte GARDIN**

Par délibération du Conseil communautaire du 24 mars 2021, un organigramme cible avait été mis en place au sein de la collectivité, avec pour objectif de mettre en adéquation les promotions et les avancements de grade des agents avec les besoins de la collectivité.



Un tel document permet d'informer les agents sur les évolutions potentielles de leur poste en terme de carrière.

Le document initial présentait l'organigramme cible en fonction de l'agent en poste. Cela générerait un problème de suivi des agents, notamment lors des mouvements de personnel.

Il est proposé aujourd'hui de suivre l'organigramme cible en fonction des missions du poste dans la collectivité, dans la continuité de la valorisation des fonctions dans le régime indemnitaire.

Compte tenu de l'exposé qui précède,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu l'organigramme cible ci annexé,  
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 09 juin 2023,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances/Administration Générale du 13 juin 2023,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- abroger la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 24 mars 2021 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- valider l'organigramme cible des services tel que présenté à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Patrice BOUANCHEAU,  
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 05 JUIL. 2023  
Publié électroniquement le : 05 JUIL. 2023



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président

